

Décision n° 2009/12-05 relative
à l'habilitation de
L'École supérieure d'Ingénieurs en Électronique et
Électrotechnique (ESIEE)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet :

E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée - demande d'habilitation pour la mise en place d'une formation par apprentissage

Vu la demande présentée par L'École supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique (ESIEE)

Vu le rapport établi par Pierre FLEISCHMANN (rapporteur principal) et Georges BEAUME (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 08/12/09

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique de Paris (ESIEE) a été créée dans les années 1960 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, par reprise de l'École Bréguet, qui délivrait le titre d'ingénieur depuis 1934.

Par décision de la CTI (arrêté en date du 7 février 2006), l'ESIEE a été habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur ESIEE au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti dans la majeure «Réseaux», le diplôme étant le même que celui délivré sous statut étudiant. A cette occasion, le sigle ESIEE est devenu officiellement «École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique» conformément à la demande faite par l'établissement. L'ESIEE a aussi été habilitée lors de la séance CTI du 9 janvier 2008, à délivrer son diplôme sous statut d'apprenti dans la majeure «Systèmes électroniques pour le transport».

Sous statut étudiant, l'ESIEE est une école en 5 ans. Chaque année, elle intègre 120 à 130 étudiants issus du baccalauréat en 1ère année, elle a un recrutement parallèle en troisième année et elle délivre entre 135 et 170 ingénieurs (nombre en augmentation du fait d'une augmentation des recrutements).

Sous statut apprenti, l'ESIEE est une école en trois ans, elle recrute sur DUT et BTS. Le flux d'entrée de la majeure "réseaux" est passé de 24 à 48 en 2009 ; la majeure "systèmes électroniques pour les transports" a un flux d'entrée de 24.

1/ Formation

Le projet est l'ouverture de la formation par apprentissage déjà habilitée, à une nouvelle majeure « Conception numérique 3D : réalité virtuelle, simulation, maquette numérique ». L'objectif est de recruter 24 apprentis, essentiellement des titulaires de DUT et quelques apprentis issus de BTS ou du cycle préparatoire spécifique à l'ESIEE.

La formation sera structurée autour de 4 domaines : les sciences de l'ingénieur ; l'informatique, système et architecture ; la synthèse d'image, simulation et réalité virtuelle et l'ingénierie concurrente.

2/ Évolution de l'école, suivi des recommandations

Un état très détaillé du suivi des recommandations antérieures a été fourni par l'école. Il faut noter

- Une forte progression de l'activité recherche,

- Une forte implication de l'école dans son environnement en recherche, laboratoires communs avec l'université de Marne la Vallée, participation active aux pôles de compétitivités
- L'ouverture internationale a aussi progressé surtout en mobilité sortante, un parcours de trois mois minimum est maintenant obligatoire à l'étranger et il faut continuer à travailler sur l'import.
- Pour la démarche qualité, la cible reste la formation, une extension à l'ensemble des processus de l'école est souhaitable.

L'école a une progression importante de ses effectifs, elle doit veiller à la maîtriser au regard de ses moyens en enseignants.

3/ Synthèse de l'évaluation :

Le dossier est conforme aux règles et recommandations de la CTI.

En conséquence, la CTI **décide**, pour **une durée de 3 ans** à partir de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), l'extension à la majeure *Conception numérique 3D : réalité virtuelle, simulation, maquette numérique*, de la préparation dans le cadre de l'apprentissage du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique*.

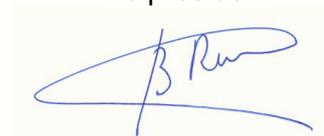
La CTI recommande à l'école de :

- Réfléchir à la lisibilité globale de son offre de formation ; il est nécessaire que tous les titulaires d'un même diplôme acquièrent l'ensemble des compétences du référentiel.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 décembre 2009

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2010

Le président

A blue ink signature of Bernard Remaud, consisting of a stylized 'B' followed by 'Remaud' in a cursive script.

Bernard REMAUD